



Directive Services : Consolidation de la Compétition et conservation de la protection sociale

Le mouvement des travailleurs impose des corrections distinctes – Succès aussi pour le Parlement Européen

Bruxelles, 16.11.2006

L'UETDC approuve l'adoption finale par le Parlement Européen du compromis trouvé en Conseil et entre des partis au sujet de la directive sur les services. En raison de la pression par le mouvement des travailleurs européens la Commission de l'UE a souligné avant le vote que la directive ne touche ni le droit du travail ni les droits des partenaires sociales.

Avec sa décision le Parlement Européen a suivi ses objectifs du Février : Il est nécessaire de trouver un compromis équilibré entre l'ouverture du marché à la concurrence (ce qui ne peut profiter qu'à tout le monde) et la protection sociale appropriée. Ceci empêche des distorsions possibles du Marché Intérieur qui auraient résulté dans un affaiblissement de la protection des travailleurs ainsi des consommateurs.

Pour l'UETDC les trois points suivants sont d'importance spéciale. Ils démontrent que l'UE est basé sur des droits fondamentaux et de la cohésion sociale.

Considération 15

La présente directive respecte l'exercice des droits fondamentaux applicables dans les États membres et tels que reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Article 1.6

La présente directive ne s'applique pas au droit du travail, à savoir les dispositions légales ou contractuelles concernant les conditions d'emploi, les conditions de travail, y compris la santé et la sécurité au travail, et les relations entre les employeurs et les travailleurs, que les États membres appliquent conformément à leur législation nationale respectant le droit communautaire. Elle n'affecte pas non plus la législation des États membres en matière de sécurité sociale.

Article 1.7

La présente directive n'affecte pas l'exercice des droits fondamentaux tels que reconnus dans les États membres et par le droit communautaire. Elle n'affecte pas non plus le droit de négocier, de conclure et d'appliquer des conventions collectives et de mener des actions syndicales conformément aux législations et aux pratiques nationales respectant le droit communautaire.

L'Union Européenne des Travailleurs Démocrates-Chrétiens (UETDC) regroupe 23 organisations de travailleurs en provenance de 17 pays et est une association du Parti Populaire Européen (PPE).

Responsable : Christoph Weisskirchen, secrétaire général.

Tél. : 0032 2 285 4164 – Fax : 0032 2 285 4141 – e-mail: euclw@epp.eu, Website: www.euclw.org